



RÈGLEMENT DU CLUB DREAM TEAM SGB FINANCE

ARTICLE 1

La société CGL, Compagnie Générale de Location d'Equipements - SA au capital de 58 606 156 euros - SIREN 303 236 186 RCS Lille Métropole - 69 avenue de Flandre 59700 Marcq-en-Barœul, crée un club de fidélisation « Dream Team SGB Finance » ayant pour but de récompenser les personnes ayant réalisées les meilleures performances au cours des différentes participations aux challenges.

ARTICLE 2

Ces challenges sont réservés exclusivement aux vendeurs ou chefs des ventes, collaborateurs des concessions automobiles, inscrits sur cette plateforme. Il est expressément précisé que les utilisateurs n'ont aucun lien de subordination à l'égard de SGB FINANCE. Tous les vendeurs figurants sur la liste fournie par SGB FINANCE sont éligibles aux challenges. Ils devront être en poste pendant toute la durée du challenge. Le règlement du challenge est adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande auprès de la société SGB FINANCE (Cf. adresse à l'article 1 du présent règlement).

ARTICLE 3

L'adhésion au club Dream Team SGB Finance nécessite une inscription, le vendeur devra pour cela remplir tous les champs demandés dans l'onglet « Mon profil ».

ARTICLE 4

Valeur des points :

Si utilisation des points dans la vitrine cadeaux 1 Dreams = 1 €

Dans le cadre d'un service (myshop,event,voyage) ou d'un chèque cadeaux multi-enseigne 1 Dreams = 0,90 €.

Les dreams sont cumulables, non cessibles et non échangeables et sont valables tant que le vendeur est en activité.

ARTICLE 5

Les cadeaux sont livrés à l'adresse indiquée par les bénéficiaires lors de leur commande sous 8 jours ouvrés. Les cadeaux ne sont ni remboursables, ni échangeables et ni monnayables.

Toutes demandes de SAV seront traitées par le service client qualité de Youkado (03.20.66.25.15 ou contact@youkado.com)

Les chèques cadeaux sont :

- Soit livrés en agence sous 3-4 semaines et remis en mains propres par un salarié SGB (Responsable de secteur ou Directeur Commercial). Cette remise se fera via une fiche d'émargement à signée par le salarié SGB et vous-même. Les commandes de chèques cadeaux seront traitées une fois par mois. Ex : Toutes les commandes passées du 15 février au 14 mars seront traitées le 15 mars pour réception en agence le 30 mars.
- Soit livrés à domicile sous 10 jours pour un coût supplémentaire de 11 dreams.

ARTICLE 6

Au terme du concours, les points acquis dans les conditions définies dans les articles 4 et 5 seront transformés en €, le bénéficiaire pourra ainsi soit commander les cadeaux de son choix soit commander des bons d'achat directement sur l'interface web dédié au

suivi de ce challenge. L'utilisation des gains ne sera pas obligatoire en fin de challenge. Les gains non utilisés ne seront pas perdus, ils se cumuleront sur le challenge suivant.

ARTICLE 7

Le participant pourra prendre connaissance du règlement de l'opération à tout moment durant la période de l'opération.

Les conditions de participation et l'acceptation du règlement se fait par le participant lors de son inscription. L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'opération sans préavis, dans ce cas le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part de l'organisateur sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 8

Tout litige entre les parties portant sur l'interprétation et/ou l'exécution des présentes sera réglé à l'amiable d'un commun accord des parties. A défaut d'accord amiable, seuls les tribunaux du lieu du siège social de l'organisateur seront compétents pour trancher le litige.

SGB Finance est une filiale des Groupes CGL et Bénéteau.

SGB Finance - 69, avenue de Flandre - 59708 Marcq-en-Baroeul cedex - France.

SA au capital de 6 054 250 Euros - Siren 422 518 746 - RCS Lille Métropole.

N° TVA Intracommunautaire : FR 20 422 518 746